

ACL - TARIFS GRESIVAUDAN - ANNEE 2026

(Applicables au 07/01/2026)

Tarifs concernant toutes les activités présentées dans la brochure ACL ci-jointe, et applicables aux familles résidant sur le territoire de la Communauté de Communes du Grésivaudan.

Ces tarifs tiennent compte des aides financières de la Communauté de Communes.

CENTRES DE LOISIRS

QUOTIENT FAMILIAL	JOURNEE	DEMI-JOURNEE	DEMI-JOURNEE
	Repas compris	Avec repas	Sans repas
0 - 310	4,08 €	2,45 €	1,63 €
311 - 460	5,71 €	3,47 €	2,24 €
461 - 590	7,75 €	4,69 €	3,06 €
591 - 730	10,00 €	6,02 €	3,98 €
731 - 880	12,55 €	7,55 €	5,00 €
881 - 1171	14,99 €	9,08 €	5,92 €
1172 - 1440	19,58 €	11,83 €	7,75 €
+ 1440	24,48 €	14,79 €	9,69 €

SUPPLEMENT ACTIVITES SPECIALISEES PRATIQUEES DANS LE CADRE DES CENTRES DE LOISIRS

Les Petites Maisons : Club Vacances : ajouter 6 € pour la semaine du 07 au 10/04.

Le Clos d'Espières : Stage vacances : Vélo et Tir à l'arc : ajouter 8 € pour la semaine.

Tous les autres stages sont gratuits, mais nécessitent une réservation.

VILLA ARTHAUD et CLEM'ENFANTS

Activités spécialisées proposées le mercredi dans le cadre du centre de loisirs

Quotient familial	Escalade/Equitation	Tennis / Cirque	Judo / Skate / Petits Vélos / Créafolies
- 450	239,80 €	205,70 €	169,40 €
451 - 1220	286,00 €	246,40 €	209,00 €
1221 - 1800	323,40 €	279,40 €	240,90 €
+ 1800	361,90 €	313,50 €	273,90€

Tarifs forfaitaires pour les 11 séances du 2ème trimestre 2026.

Le règlement des activités spécialisées est trimestriel et ne donnera lieu à aucun remboursement partiel en cours de trimestre.

Activités spécialisées proposées aux vacances de Printemps dans le cadre du centre de loisirs les après-midis

Quotient familial	Equitation (du 7au 10/04 : 4 après-midis) Tarifs Grenoble	Equitation (du 13 au 17/04 : 5 après-midis) Tarifs Grenoble
- 450	87,20 €	109,00 €
451 - 1220	104,00 €	130,00 €
1221 - 1800	117,60 €	147,00 €
+ 1800	131,60 €	164,50 €

Tarifs forfaitaires à la semaine, sans remboursement possible en cas de défection

Adhésion à l'Association : 10 € (adhésion annuelle et familiale, valable du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026).

A NOTER : les règlements par chèques vacances et par CESU (uniquement papier) sont acceptés et, les règlements par Carte Bancaire sont possibles, uniquement au siège de l'Association.